

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la politique relative à la sécurité routière, et notamment sur la limitation de vitesse de circulation et je vous en remercie, car je partage votre position.

Tout comme vous je demeure sceptique quant à la volonté des pouvoirs publics de réduire le nombre d'accidents mortels en France en limitant la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire, à double sens sans séparateur central à partir du 1er juillet 2018.

A cette mesure, le gouvernement a instauré « une clause de rendez-vous au 1er juillet 2020 » pour évaluer l'impact de la mesure, et « prendra ses responsabilités » si les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Aussi, soyez sûr que je veillerai à ce que cette mesure œuvre pleinement et efficacement en faveur d'une meilleure sécurité routière et à la sauvegarde de vies humaines, faute de quoi je m'y opposerai.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures et vous invite à communiquer ces éléments aux personnes signataires de ce message d'interpellation.

Olivier GAILLARD

Député du Gard